



## **Rapports de la Commission Financière (ComFin)**

### **A. Comptes de résultats et des investissements 2024**

Les comptes de résultats et des investissements 2024 ont été vérifiés par PKF Fiduciaire SA à Fribourg qui a remis et commenté son rapport au Conseil communal et à la ComFin.

PKF Fiduciaire SA confirme, d'une part, que la comptabilité de la Commune est bien tenue et d'autre part, que les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de cette loi ainsi qu'aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat.

La ComFin a examiné les comptes de résultats et des investissements 2024. Plusieurs postes de ces comptes ont fait l'objet de questions auxquelles le Conseil communal a répondu à notre entière satisfaction.

La ComFin remercie Monsieur Philippe Chassot, responsable des Finances / Impôts et Madame Mélanie Chollet Charrière, responsable de la comptabilité, pour leur travail et leur collaboration.

Le compte de résultats 2024 boucle sur un solde positif de CHF 1'740'313.- contre un excédent de charges budgété à CHF 1'420'814.-.

Cette variation au budget de CHF 3'161'127.- provient essentiellement de la recette fiscale des personnes morales.

Sur la base de son examen et de la recommandation de PKF Fiduciaire SA, la ComFin propose à l'Assemblée communale d'approuver le compte de résultats 2024.

La ComFin a également analysé le compte des investissements 2024 qui enregistre un montant net de CHF 2'630'943. Sur la base de son examen et de la recommandation de PKF Fiduciaire SA, la ComFin propose à l'Assemblée communale d'approuver le compte des investissements 2024.



## **B. Investissements 2024 :**

### **Crédit d'investissement additionnel pour l'assainissement du Lavapesson**

La ComFin a pris connaissance du dossier concernant l'extension du crédit pour l'assainissement du Lavapesson faisant suite aux dégâts d'eau d'une conduite ayant cédé et aux plus-values des travaux.

Le crédit additionnel est devisé à CHF 42'213.28.-, dont le financement sera assuré par les fonds propres ou les réserves de la Commune.

Sur la base de son examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement.

Granges-Paccot, le 19 mai 2025

Pour la Commission financière :

Le Président

La Secrétaire

Michel Thierrin

Sylvie Vanrell